ARRETE N° AV 22 – 060
PORTANT NOUVELLE NUMEROTATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE CLISSON

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et L2213-28 ;

VU le code de la Voirie Routière ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 1999 ;

Considérant qu'il convient de numéroter les habitations **sur la Rue de la SAUZAIE** ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le numérotage des maisons est assuré par la Commune.

Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue de la Clairière selon les plans joints :

N° DE VOIRIE	N° DE SECTION	N° DE PARCELLE
3	ZE	**366**
3 BIS	ZE	**366**
3 TER	ZE	**366**
3 QUATER	ZE	**366**
3 QUINQUIES	ZE	**366**

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté vaut certificat de numérotage au sens cadastral du terme. Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

ARTICLE 3 :

Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée portant en chiffres arabes blancs sur fond bleu le numéro de l'immeuble, fournie par la mairie.
La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte d'entrée (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte à lettres.

ARTICLE 4 :

Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge du propriétaire. Les propriétaires peuvent toutefois être autorisés à procéder à leur frais à l'apposition d'une autre plaque correspondant à leur numérotation officielle, sachant qu'aucun changement ne pourra être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale. Les numéros devront toujours restés constamment nets, lisibles et facilement accessibles à la vue de tous.

ARTICLE 5 :
Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques,
- Au Centre de Tri Postal de Mouzillon,
- Aux services SIG et ADS de Clisson Sèvre Maine Agglo,
- Aux services de Secours et à la Gendarmerie de Clisson Gétigné,
- Aux intéressés.

-

A St Hilaire de Clisson, le 3 octobre 2022
Le Maire,
Denis THIBAUD

RUE DE LA SAUZAIE

• Point adresse

0 50 m

1 : 1057

© 2022

MAIRIE DE ST HILAIRE DE CLISSON (Loire-Atlantique)